AVOCAT n. m. (mot des Caraïbes). Fruit de l'avocatier, en forme de poire, pesant jusqu'à 1 kg. (*Petit Larousse en couleurs*).

AVOCAT [avɔka] n. m. – 1716 ; *aguacate* 1640 ; esp. *avocado*, empr. du caraïbe ◊ Fruit de l'avocatier, de la grosseur d'une poire, à peau verte ou violette, dont la chair a la consistance du beurre et un goût rappelant celui de l'artichaut. *Avocats à la vinaigrette*. – *Huile d'avocat* (fabrication de cosmétiques). (*Le Petit Robert*)

Commentaires

Dictionnaire de choses	Dictionnaire de mots
Indication de la classe grammaticale et du genre	
Provenance géographique du mot	Évolution du mot à travers des langues différentes
	Indication sur la date d'apparition
Précisions sur : - l'arbre - la forme - la taille	
Une illustration vient compléter la définition et rend inutile la précision sur la couleur	- la couleur - le goût
	Deux expressions

Sur cet exemple, le dictionnaire de mots contient plus d'informations à la fois sur le référent lui-même et sur l'emploi du lexème.